

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20251219-lmc147917-DE-1-1

Date de télétransmission : 31 décembre 2025

Date de réception : 31 décembre 2025

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—  
*Séance du 19 DÉCEMBRE 2025*

—  
DELIBERATION N° 6

BP 2026 - POLITIQUE AIDE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h09 le 19 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

**Présents** : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, M. David LISNARD, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Excusé(s)** :

**Pouvoir(s)** : Mme Marie BENASSAYAG à M. Michel ROSSI, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Patrick CESARI à Mme Gabrielle BINEAU, M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Christelle D'INTORNI à Mme Alexandra MARTIN, Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Charles Ange GINESY, M. Gérald LOMBARDO à Mme Sophie NASICA, M. Kévin LUCIANO à Mme

Françoise THOMEL, Mme Françoise MONIER à M. Roland CONSTANT, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Michèle OLIVIER à M. Jérôme VIAUD, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE, M. Joseph SEGURA à Mme Martine OUAKNINE, M. Philippe SOUSSI à M. David CLARES.

**Absent(s) :**

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L313-8 et D316-6 dudit code ;

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L2111-1, L2112-2 et L2112-4 ;

Vu la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

Vu la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

Vu la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;

Vu la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance ;

Vu le schéma départemental de l'enfance 2022-2026 ;

Vu le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance signé avec l'Etat et l'Agence régionale de santé (ARS) pour la période 2025-2027 ;

Vu la convention-cadre avec l'ARS, déléguant la mission de vaccination publique au Département ;

Vu l'arrêt de la Cour de cassation du 2 octobre 2024 mettant fin à la mesure de placement éducatif à domicile (PAED) ;

Considérant que la priorité du Département est de faire évoluer l'offre de service et de l'ajuster aux besoins des mineurs et des jeunes protégés ;

Considérant l'augmentation de la représentation des jeunes filles prises en charge par le Département enceintes et/ou avec jeune(s) enfant(s), nécessitant une prise en charge spécifique ;

Considérant que le Département doit faire face à un contexte de plus en plus difficile face au manque d'assistants familiaux et à l'augmentation du nombre d'enfants confiés ;

Vu le rapport de son président proposant d'approver les orientations pour l'année 2026 de la politique d'aide à l'enfance et à la famille, au titre des programmes "Prévention" et « Frais généraux de fonctionnement », "Placement enfants et familles" et "Accompagnement social" ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Enfance, et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

**1°) Concernant les programmes « Prévention » et « Frais généraux de fonctionnement » :**

*Au titre des actions de prévention en santé, d'accompagnement et de soutien à la parentalité :*

- d'approuver la poursuite de ces actions dans le cadre des missions de la protection maternelle et infantile (PMI) et de planification, qu'elles soient conduites en régie ou par voie conventionnelle avec :
  - les communes d'Antibes et de Cannes pour les actions de prévention médico-sociale en école maternelle ;
  - les partenaires agissant dans le domaine de la périnatalité et de la parentalité précoce ;
  - les six Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), pour la participation au repérage, diagnostic et intervention précoce des troubles du développement au plus jeune âge ;
  - la Fondation Lerval, pour le fonctionnement du centre Carrefour Santé Jeunes à Nice ;
  - le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Nice et les cliniques privées pour l'exercice des missions de planification en lien avec les centres d'interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- d'approuver le maintien des actions dans le domaine de la vaccination ;
- d'approuver le maintien des liaisons hospitalières avec l'ensemble des maternités ;
- d'approuver la poursuite du partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les collectivités territoriales pour l'amélioration de la qualité de l'accueil des jeunes enfants dans les crèches et au domicile des assistants maternels ;
- d'approuver la poursuite de la montée en charge des activités des Maisons des 1000 premiers jours de Nice et de Grasse ;

- d'approuver le soutien en investissement et en fonctionnement de la CAF pour les Maisons des 1000 premiers jours, pour le fonctionnement des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et du Relais Départemental Petite Enfance (RDPE) ;
- d'approuver la poursuite des actions de sensibilisation en santé environnementale à destination des professionnels de PMI et le développement de ces actions auprès des usagers des centres de PMI et des Maisons des 1000 premiers jours ;
- d'approuver le développement de la formation des professionnels de PMI aux interventions précoce préventives ciblées et leur mise en œuvre dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat sur la prévention et protection de l'enfant ;
- d'approuver la poursuite de la lutte contre la précarité menstruelle et de l'éducation à la santé sexuelle avec les services de l'Etat en faveur des collégiens ;
- d'approuver la montée en compétence des infirmières effectuant des bilans de santé en école maternelle, au travers de la formation avancée et de la délégation d'actes de dépistage audiométrique, langagier et psychomoteur ;

*Au titre des actions de prévention des addictions liées aux substances psychoactives :*

- de poursuivre le programme de soutien aux familles et à la parentalité et le développement de la prévention des addictions, parmi lesquelles le mésusage des écrans, auprès des usagers des centres de PMI ;

*Au titre des actions de soutien aux modes d'accueil du jeune enfant :*

- d'approuver le renouvellement des subventions de fonctionnement accordées aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux relais petite enfance, étant précisé que l'octroi de ces financements sera présenté à la prochaine commission permanente ;

*Au titre de l'hébergement des femmes isolées enceintes et/ou avec de jeunes enfants à charge :*

- d'approuver la poursuite des actions d'hébergement d'urgence des femmes isolées enceintes et/ou avec jeune(s) enfant(s) à charge, suite au nouvel appel à projets lancé en juillet 2025 pour 60 places d'accueil ;

*Au titre des actions liées à la prévention spécialisée :*

- d'approuver la poursuite des dispositifs de prévention spécialisée en faveur des mineurs âgés de 10 à 18 ans ;

*Au titre des missions d'actions éducatives :*

- d'approuver la poursuite des mesures d'aide éducative à domicile (AED) et d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) dans le cadre de la transformation des mesures de placement éducatif à domicile (PEAD) ;

*Au titre de la lutte contre la prostitution des mineurs :*

- d'approuver la poursuite et le renforcement des actions d'accompagnement et de formation dans le cadre de la cellule spécialisée au sein du Carrefour Santé Jeunes, notamment grâce à de nouveaux recrutements, financés par l'Etat, et la mise en œuvre des partenariats engagés fin 2024 avec notamment l'association KOUTCHA et le réseau SATOUK ;

*Au titre de l'intervention éducative à l'internat tremplin de Saint-Dalmas-de-Tende :*

- de poursuivre le financement annuel octroyé pour cette action ;

*Au titre de l'accompagnement et du soutien à la parentalité :*

- d'approuver la reconduction de la participation départementale au financement d'actions réalisées par les associations membres du Réseau Parents 06 (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents REAAP 06) ;
- d'approuver les actions de soutien à la parentalité à travers le financement des espaces rencontres et de la médiation familiale ;

## **2°) Concernant le programme « Placement enfants et familles » :**

*Au titre de la qualité des prises en charge et de l'optimisation des moyens :*

- d'approuver la poursuite, en 2026 :
  - de l'ajustement de l'offre de service, notamment par l'ouverture de nouveaux dispositifs – unité à dimension familiale pour adolescents à double vulnérabilité, lieu de répit, accueil durable et bénévole, déploiement de l'accueil de jour dans le cadre de la transformation des mesures de placement éducatif à domicile, équipes mobiles de pédopsychiatrie et équipe mobile d'appui à la protection de l'enfance – et par la poursuite des engagements récemment mis en œuvre tels le dispositif spécifique d'hébergement diffus dédié aux jeunes filles avec ou sans enfant, prises en charge par le Département, et l'intermédiation locative dédiée aux jeunes majeurs et sortants de l'ASE avec SOLIHA ;
  - de l'optimisation des moyens, via notamment l'ouverture de négociations avec l'ensemble des partenaires en vue de l'élaboration de nouveaux CPOM s'inscrivant dans les perspectives du futur schéma départemental de l'enfance ;

*Au titre de la tarification 2026 des établissements et services de la protection de l'enfance :*

- d'approuver l'application d'un taux directeur de 1,5 % limité au périmètre des Maisons d'enfants à caractère social (MECS) ;
- de fixer l'objectif annuel d'évolution des dépenses, en application des dispositions de l'article L.313-8 du code de l'action sociale et des familles, dans une perspective d'utilisation efficiente des moyens alloués ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à poursuivre, au nom du Département, les conventions financières fixant les modalités de règlement du prix de journée versé aux établissements et services relevant de l'aide sociale à l'enfance et à la famille ;

*Au titre des mineurs non accompagnés (MNA) :*

- d'approuver la poursuite des actions engagées dans le cadre de l'accueil des MNA au sein des structures du Département ainsi que du dispositif d'accueil en logements diffus ;
- de donner délégation à la commission permanente pour adopter la reconduction ou toute modification des dispositifs et conventions relatifs à la prise en charge des MNA pour 2026 ;

*Au titre des assistants familiaux :*

- d'approuver la poursuite et l'intensification de la politique de valorisation, de promotion et d'attractivité du métier d'assistant familial ;

*Au titre du soutien aux établissements de la protection de l'enfance :*

- d'approuver la poursuite de l'intervention des équipes mobiles d'intervention éducative (EMIE) ;

### **3°) Concernant le programme « Accompagnement social » :**

*Au titre de l'accompagnement des jeunes de l'ASE :*

- d'approuver la poursuite du partenariat avec les associations « Rose of Jericho Nice », Objectif Deuxième Chance Nice Côte d'Azur et l'association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance (ADEPAPE) des Alpes-Maritimes ;

*Au titre de l'aide à domicile et de l'action des associations œuvrant dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance :*

- d'approuver la poursuite des dispositifs d'accompagnement des familles, de soutien à la parentalité, des actions en santé globale, du mentorat et des actions d'accompagnement en faveur des jeunes en difficulté ;

- de prendre acte de la poursuite des actions intervenant dans le cadre de la médiation familiale et de la gestion de crise ;

*Au titre de l'aide aux jeunes en difficulté :*

- d'approuver la poursuite, pour 2026, des trois dispositifs concernant :
  - le fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) ;
  - l'aide aux communes rurales de moins de 3 500 habitants dans le cadre de leur adhésion à une mission locale, pour un appui à l'accompagnement en termes d'insertion sociale et professionnelle ;
  - le partenariat avec les Résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) ;

*Au titre des actions de prise en charge des enfants et adolescents exposés aux violences intrafamiliales :*

- d'approuver la poursuite du partenariat avec l'association Parcours de femmes et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ;
- 4°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

**Pour(s) : 42**

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Contre(s) : 12**

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland

CONSTANT, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

**Abstention(s) : 0**

**Déport(s) :**

Signé

**Charles Ange GINESY  
Président du Conseil départemental**